DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

ROANNAIS AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès 42311 ROANNE

N° DP 2022-318

Stratégies et Ressources Foncières

Droit de préemption urbain sur les fonciers à vocation unique d'activité économique

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	
Publié	

DECISION DU PRESIDENT DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L213-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 acceptant la délégation par les Communes à Roannais Agglomération du droit de préemption urbain pour les fonciers à vocation unique d'activité économique, déléguant l'exercice dudit droit de préemption au Président et l'autorisant à le subdéléguer;

Vu l'arrêté du Président du 31 janvier 2022, donnant à Philippe PERRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération a été destinataire de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain sur des fonciers à vocation économique ;

Considérant que Roannais Agglomération n'a pas de projet sur les biens faisant l'objet des DIA en question ;

DECIDE

de renoncer à exercer son droit de préemption sur les biens suivants, à vocation unique d'activité économique, ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner :

Reçue le	Propriétaire	Mandataire	Terrain	
	Nom (raison sociale)	Nom (raison sociale)	Adresse Ville	Cadastre
14/09/2022	POLLIA représentée par BALEYDIER Serge	VALETTE Marie- Christine	POUILLY LES NONAINS	AW116
14/09/2022	MAXEL LOGISTIQUE	Maître TEYSSIER Christophe	Rue Louise Michel RIORGES	AY285
16/09/2022	ROANNAIS AGGLOMERATION représentée par Monsieur Yves NICOLIN	SELAS GERBAY ET ASSOCIES	152 Route De Paris MABLY	AV87, AV51
16/09/2022	ROANNAIS AGGLOMERATION représentée par Monsieur Yves NICOLIN	SELAS GERBAY ET ASSOCIES	152 Route De Paris MABLY	AV86, AV17
16/09/2022	SODALIS 2	Maître BECHU Edouard	480 Avenue CHARLES DE GAULLE RIORGES	BD340, BD344, BD351

Par délégation du Conseil communautaire Pour le Président et par subdélégation,

Philippe PERRON
Vice-Président délegué à l'emploi, au
développe ment économique